



Fonds de développement de la transformation alimentaire



Programme «Plan stratégique» -Programme détaillé-

Le programme «Plan stratégique» s'adresse aux entreprises de transformation alimentaire qui se trouvent dans l'une des situations suivantes :

- Bien que rentable, l'entreprise connaît, depuis quelques années, soit une stagnation de son chiffre d'affaire, soit un ralentissement de la croissance de ce dernier. Elle arrive aux limites de son modèle d'affaires actuel et a besoin de se renouveler pour renouer avec une croissance dynamique.
- L'entreprise est rentable et connaît une bonne croissance de son chiffre d'affaires. Afin d'assurer sa croissance future, elle envisage :
 - Une croissance externe (acquisition)
 - Et/ou une croissance interne :
 - Agrandissement ou construction d'une autre usine
 - Développement de nouveaux produits / gammes de produits
 - Développement de nouveaux marchés

Ce programme est mis en œuvre dans le cadre du Programme canadien d'adaptation agricole d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Ce dernier est un programme quinquennal (2009-2014) doté de 163 M\$ visant à faciliter la capacité du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels à exploiter des débouchés, à faire face aux enjeux nouveaux et émergents, et à trouver et tester des solutions à des enjeux courants et nouveaux, afin de l'aider à s'adapter et à demeurer concurrentiel.

Au Québec, la portion allouée au secteur de la transformation alimentaire, soit près de 6 millions de dollars sur 5 ans, est administrée par le Fonds de développement de la transformation alimentaire (FDTA).

Durée du programme :

6 mars 2013 au 31 mars 2014

Admissibilité

Pour être admissibles, les entreprises doivent respecter tous les critères suivants :

- Être une entreprise manufacturière du secteur de la transformation alimentaire au Québec, que ce soit pour consommation humaine ou animale depuis un minimum de deux ans
- Avoir un chiffre d'affaires relié aux activités de transformation alimentaire* d'au moins 60% de leur chiffre d'affaires total
 - * *Est considéré comme une activité de transformation alimentaire tout procédé qui fait en sorte que la nature originale du produit ne puisse être retrouvée après l'opération.*
- Être légalement constituées, avoir une place d'affaires et posséder une usine de transformation au Québec.
- Présenter une situation financière adéquate assurant ainsi la viabilité du projet dans le temps.

Autres aides gouvernementales

Au préalable, le requérant devra se prévaloir de l'aide offerte par d'autres programmes existants, s'il y a lieu. Le cas échéant, le FDTA ne viendra qu'en complément de ces derniers. L'aide gouvernementale ne devra jamais dépasser 85% des coûts d'un projet.

Dépôt des demandes

Les demandes peuvent être déposées en tout temps. Cependant, *il est à noter que tous les projets devront être terminés et les réclamations effectuées au plus tard, le vendredi 14 mars 2014.* Après cette date, les fonds accordés ne seront plus disponibles.

Mesure du rendement:

À la fin du projet, le requérant devra soumettre un rapport de fin de projet. Ce dernier fournira de l'information générale sur le projet réalisé, ses résultats ainsi qu'un retour sur l'expérience de l'entreprise. Certains projets seront également sélectionnés pour un suivi à long terme.

Projets admissibles et aides financières

<p align="center">Projets admissibles</p>	<p>Volet 1 : Embauche d'un accompagnateur* pour aider l'entreprise lors de l'élaboration par une tierce partie de son plan stratégique, sa mise en œuvre et son suivi</p> <p>* L'accompagnateur est une personne qualifiée et expérimentée qui a démontré ses habiletés au cours de sa carrière. Elle accompagne une personne ou un groupe de personnes dans un processus de recherche et d'élaboration de solutions qui lui sont propres dans le but d'atteindre efficacement les objectifs fixés. L'accompagnateur doit être indépendant, c'est-à-dire que ni lui, ni un membre de sa famille ne doit avoir un intérêt ou encore occuper un poste d'employé, dans l'entreprise ou dans la firme qui réalisera le plan stratégique.</p>
	<p>Volet 2 : Élaboration d'un plan stratégique de l'entreprise</p> <p><u>Objectifs visés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Obtenir un diagnostic de la situation actuelle de l'entreprise (Historique et son évolution dans le temps, un diagnostic externe et interne pour évaluer ses forces, faiblesses, menaces et opportunités, connaître les règles du jeu du secteur pour rester en affaires et les facteurs clés de succès de l'entreprise)</i> - <i>Élaboration d'une stratégie : vision, mission, objectifs concrets à long terme</i> - <i>Élaboration d'un plan de mise en œuvre réaliste, précis et concret qui établit, sur un horizon de 3 à 5 ans :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>les actions à prendre /étapes à franchir, les ressources (humaines et financières) qui devront y être allouées, les échéances correspondantes ainsi que les personnes responsables</i> - <i>des objectifs clairs et mesurables pour permettre le suivi</i> - <i>l'impact sur la structure de l'entreprise et ses différentes fonctions (Direction-administration générale / Comptabilité-finances / Recherche et développement / Production-opérations / Marketing et ventes / Qualité / Ressources humaines / Achats / Logistique) et les mesures à prendre le cas échéant</i> - <i>des prévisions financières selon différents scénarios</i>
	<p>Volet 3 : Suivi du plan stratégique (1^{ère} année)</p> <p><u>Note</u> : le suivi devra être effectué par le consultant ayant élaboré initialement le plan stratégique de l'entreprise.</p>
<p align="center">Aide financière</p>	<p>L'aide financière sera sous forme d'une contribution non remboursable égale à 85% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une aide maximale de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40,000 \$ pour le volet 1. - 40,000 \$ pour le volet 2 - 20,000 \$ pour le volet 3
<p align="center">Aide maximale</p>	<p>Le requérant ne pourra bénéficier de l'aide du programme qu'une seule fois par volet. Le montant maximal qui pourra être alloué pour l'ensemble de ce programme sera donc de 100,000 \$.</p>

Dépenses admissibles et non admissibles

- Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont les dépenses reliées à l'élaboration et à l'exécution des projets approuvés soit :

- Honoraires de consultants /experts directement reliés à la réalisation du projet
- Frais de déplacement reliés au projet (conformément aux directives du Conseil du Trésor)
- Frais de formation reliée au projet

- Dépenses non admissibles

- Les honoraires de professeurs de cégeps ou universitaires, de chercheurs de centres gouvernementaux provinciaux ou fédéraux ou d'employés de la fonction publique
- Les contributions en nature
- Les frais administratifs généraux sous forme de pourcentage des coûts du projet
- L'acquisition de biens

Principes et critères des projets financés dans le cadre du PCAA

Les projets financés doivent satisfaire les principes et critères suivants :

- être conformes aux orientations stratégiques du Gouvernement du Canada, notamment en matière d'innovation, de compétitivité, d'imputabilité, et de développement durable ainsi qu'aux engagements commerciaux internationaux du Canada
- démontrer qu'ils engendreront des retombées positives sur le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels au Québec ainsi qu'à la population canadienne.
- démontrer leur viabilité économique et leur autonomie à long terme
- respecter le besoin d'équité entre les régions et les différents intervenants
- maximiser la contribution de l'industrie
- obtenir un financement en non concurrence avec les autres sources de financement disponibles (fédérales, provinciales, etc).



Fonds de développement de la transformation alimentaire



Programme «Étude de marché, plan marketing» -Programme détaillé-

Le programme «Étude de marché, plan marketing» s'adresse aux entreprises de transformation alimentaire qui se trouvent dans l'une des situations suivantes :

- Bien que rentable, l'entreprise connaît, depuis quelques années, soit une stagnation de son chiffre d'affaire, soit un ralentissement de la croissance de ce dernier. Elle arrive aux limites de son modèle d'affaires actuel et a besoin de se renouveler pour renouer avec une croissance dynamique.
- L'entreprise est rentable et connaît une bonne croissance de son chiffre d'affaires. Afin d'assurer sa croissance future, elle envisage :
 - Une croissance externe (acquisition)
 - Et/ou une croissance interne :
 - Agrandissement ou construction d'une autre usine
 - Développement de nouveaux produits / gammes de produits
 - Développement de nouveaux marchés

Ce programme est mis en œuvre dans le cadre du Programme canadien d'adaptation agricole d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Ce dernier est un programme quinquennal (2009-2014) doté de 163 M\$ visant à faciliter la capacité du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels à exploiter des débouchés, à faire face aux enjeux nouveaux et émergents, et à trouver et tester des solutions à des enjeux courants et nouveaux, afin de l'aider à s'adapter et à demeurer concurrentiel.

Au Québec, la portion allouée au secteur de la transformation alimentaire, soit près de 6 millions de dollars sur 5 ans, est administrée par le Fonds de développement de la transformation alimentaire (FDTA).

Durée du programme :

6 mars 2013 au 31 mars 2014

Admissibilité

Pour être admissibles, les entreprises doivent respecter tous les critères suivants :

- Être une entreprise manufacturière du secteur de la transformation alimentaire au Québec, que ce soit pour consommation humaine ou animale depuis un minimum de deux ans
- Avoir un chiffre d'affaires relié aux activités de transformation alimentaire* d'au moins 60% de leur chiffre d'affaires total
 - * *Est considéré comme une activité de transformation alimentaire tout procédé qui fait en sorte que la nature originale du produit ne puisse être retrouvée après l'opération.*
- Être légalement constituées, avoir une place d'affaires et posséder une usine de transformation au Québec.
- Présenter une situation financière adéquate assurant ainsi la viabilité du projet dans le temps.

Autres aides gouvernementales

Au préalable, le requérant devra se prévaloir de l'aide offerte par d'autres programmes existants, s'il y a lieu. Le cas échéant, le FDTA ne viendra qu'en complément de ces derniers. L'aide gouvernementale ne devra jamais dépasser 85% des coûts d'un projet.

Dépôt des demandes

Les demandes peuvent être déposées en tout temps. Cependant, *il est à noter que tous les projets devront être terminés et les réclamations effectuées au plus tard, le vendredi 14 mars 2014.* Après cette date, les fonds accordés ne seront plus disponibles.

Mesure du rendement:

À la fin du projet, le requérant devra soumettre un rapport de fin de projet. Ce dernier fournira de l'information générale sur le projet réalisé, ses résultats ainsi qu'un retour sur l'expérience de l'entreprise. Certains projets seront également sélectionnés pour un suivi à long terme.

Projets admissibles et aides financières

Projets admissibles	<p>Volet 1 : Embauche d'un accompagnateur* pour aider l'entreprise lors de l'élaboration de son plan marketing, sa mise en œuvre et son suivi</p> <p>* L'accompagnateur est une personne qualifiée et expérimentée qui a démontré ses habiletés au cours de sa carrière. Elle accompagne une personne ou un groupe de personnes dans un processus de recherche et d'élaboration de solutions qui lui sont propres dans le but d'atteindre efficacement les objectifs fixés. L'accompagnateur doit être indépendant, c'est-à-dire que ni lui, ni un membre de sa famille ne doit avoir un intérêt ou encore occuper un poste d'employé, dans l'entreprise ou dans la firme qui réalisera l'étude de marché et/ ou le plan marketing.</p>
	<p>Volet 2 : Réalisation d'une étude de marché</p> <p>L'étude de marché permet d'obtenir de l'information qualitative et quantitative permettant d'analyser:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marché actuel, sa taille, ses segments, tendances et potentiel - la demande (typologie de la clientèle, besoins et attentes) - la perception de l'entreprise et de ses produits - la concurrence (forces, faiblesses, orientations, stratégies) - l'environnement dans lequel évolue l'entreprise
	<p><u>Préalables</u> : une <u>étude de marché</u> ainsi qu'un <u>plan stratégique</u> de l'entreprise doivent être réalisés avant l'élaboration d'un plan marketing</p> <p>Volet 3 : Élaboration d'un plan marketing</p> <p>Un plan marketing doit contenir les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse de la situation actuelle : <ul style="list-style-type: none"> - Marché (Produits, segments, étape du cycle de vie...) - Environnement et concurrence (Forces, faiblesses, orientations, stratégies) - Entreprise <ul style="list-style-type: none"> o Mission, vision et objectifs o Résumé des résultats passés par gamme de produits (Chiffre d'affaires, marge brute, contribution nette, ventes par client majeur) o Évaluation de sa position concurrentielle par segment o Analyse SWOT des principaux produits-marchés (forces, faiblesses, opportunités, menaces, facteurs clés de succès dans chaque segment, hypothèses, objectifs et stratégies marketing) o Conception de la matrice compétitivité-attractivité (taille des marchés, taux de croissance actuel et potentiel, niveaux de prix, rentabilité, intensité de la concurrence, environnement, évolutions technologiques, moyens à mettre en œuvre, etc..). 2. Détermination des objectifs (ventes, parts de marché, contribution aux profits) et des stratégies (segments ciblés et positionnement désiré) sur 3 ans 3. Affectation des ressources (enveloppe budgétaire et ressources humaines) 4. Détermination du mix marketing (produit, prix, promotion, place) 5. Plan de mise en œuvre (activités à réaliser, personnes responsables, échéancier, budget correspondant, coordination des différentes activités dans le temps, mise en place d'indicateurs pour assurer le suivi du plan)

Aide financière	<p>L'aide financière sera sous forme d'une contribution non remboursable égale à 85% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une aide maximale de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20,000 \$ pour le volet 1 - 30,000 \$ pour le volet 2 - 50,000 \$ pour le volet 3
Aide maximale	<p>Le requérant ne pourra bénéficier de l'aide du programme qu'une seule fois par volet. Le montant maximal qui pourra être alloué pour l'ensemble de ce programme sera donc de 100,000 \$.</p>

Dépenses admissibles et non admissibles

- **Dépenses admissibles**

Les dépenses admissibles sont les dépenses reliées à l'élaboration et à l'exécution des projets approuvés soit :

- Honoraires de consultants /experts directement reliés à la réalisation du projet
- Frais de déplacement reliés au projet (conformément aux directives du Conseil du Trésor)
- Frais de formation reliée au projet

- **Dépenses non admissibles**

- Les honoraires de professeurs de cégeps ou universitaires, de chercheurs de centres gouvernementaux provinciaux ou fédéraux ou d'employés de la fonction publique
- Les contributions en nature
- Les frais administratifs généraux sous forme de pourcentage des coûts du projet
- L'acquisition de biens

Principes et critères des projets financés dans le cadre du PCAA

Les projets financés doivent satisfaire les principes et critères suivants :

- être conformes aux orientations stratégiques du Gouvernement du Canada, notamment en matière d'innovation, de compétitivité, d'imputabilité, et de développement durable ainsi qu'aux engagements commerciaux internationaux du Canada
- démontrer qu'ils engendreront des retombées positives sur le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels au Québec ainsi qu'à la population canadienne.
- démontrer leur viabilité économique et leur autonomie à long terme
- respecter le besoin d'équité entre les régions et les différents intervenants
- maximiser la contribution de l'industrie
- obtenir un financement en non concurrence avec les autres sources de financement disponibles (fédérales, provinciales, etc).